

CTA du 12 novembre 2020

Déclaration préalable du SNES-FSU

Face à la colère, présente dès septembre, et qui ne cesse de monter dans les établissements depuis la rentrée des congés d'automne, c'est un ministre en difficulté qui a été poussé à communiquer sur le protocole sanitaire jeudi par mail à la profession et, évidemment, sur les plateaux TV.

Les atermoiements ministériels, puis la décision prise à quelques jours de la rentrée scolaire du 2 novembre, d'organiser une entrée normale, sans permettre à la communauté scolaire de pouvoir prendre deux heures pour préparer les élèves à l'hommage en l'honneur de Samuel Paty, collègue décapité car il faisait son travail de professeur, ont été ressentis par la profession comme un mépris de plus, particulièrement violent, de la part du Ministre. L'École n'avait pas besoin de cela dans un contexte de remise en cause de plus en plus marquée de son rôle dans la construction de citoyens dans la République Française. Non, les personnels ne pouvaient pas accepter de devoir se mettre en grève pour rendre hommage à un collègue assassiné qui tentait au quotidien de défendre la Laïcité et la liberté d'expression, valeurs socles de notre République.

Le reconfinement, et la mise en œuvre d'un protocole sanitaire présumé « *renforcé* », c'est vrai qu'il est passé de 6 à 8 pages, mais laissant la porte ouverte à l'adaptation locale, est considérée par la profession comme une preuve de plus que, au final, la préservation de la sécurité sanitaire des personnels et plus globalement des élèves et de leurs familles, reste du domaine du « *quand c'est possible...* » Le ressenti du mépris, se double d'une colère des personnels qui sont placés en situation de devoir se débrouiller seuls. Les écarts sont grandioses entre la réalité du terrain et la communication ministérielle plus habituée ces derniers temps aux plateaux télévisés qu'aux instances représentatives. Le constat amer est celui que le protocole sanitaire dit renforcé n'est pas correctement appliqué dans les établissements. Ceci n'est pas la faute à de la mauvaise volonté, mais tout simplement aux manques de moyens, en particuliers humains, mais aussi matériels, pour pouvoir assumer des injonctions ministérielles aussi changeantes que le sens du vent dans une période automnale. Ainsi, comment peuvent faire les vies scolaires pour assurer la surveillance voulue très resserrée des élèves dans les établissements et maintenant sur les abords de ces mêmes établissements alors que partout les nombres d'AED restent très largement insuffisants. Comment assurer les nettoyages multiples et quotidiens quand les nombres d'agents restent très insuffisants dans tous les établissements.

Dans ce contexte délétère, et de pression permanente, les collègues poursuivent leur engagement au quotidien pour les élèves dont ils ont la charge. Mais Chaque personnel se sent lâché par l'institution, abandonné à sa fonction et dans sa volonté de donner le maximum pour ces élèves. L'institution défaille sur ce point. Et, dans un contexte d'expansion de la pandémie, la mise à distance des élèves redevient à l'ordre du jour, non pas ouvertement mais dans des propos de plus en plus insistants. Comme si les mauvaises leçons du confinement de mars-avril deniers n'avaient

pas été tirées par un ministre et une institution qui apparaissent aux yeux de la profession comme de plus en plus hors sol.

Car, c'est la forte mobilisation des personnels et des élèves, en particulier depuis ce 2 novembre, qui a permis de faire bouger les lignes. Après avoir balayé d'un revers de main toute possibilité d'un fonctionnement en demi-groupes, le Ministre a reculé sur cette question, seulement en ce qui concerne les lycées, ce qui reste regrettable tant le besoin apparaît à tous les personnels comme autant évident en collèges.

Au final, que de temps perdu ! Depuis des semaines, le SNES-FSU et les personnels d'enseignement et d'éducation, AESH et psyEN alertent sur la dégradation de la situation sanitaire et le nécessaire renforcement du protocole sanitaire. Depuis des mois nous ne cessons de faire des propositions, jusqu'ici ignorées par le ministre de l'Éducation nationale, pour contenir l'épidémie mais également maintenir nos établissements ouverts et permettre de travailler avec les élèves en présentiel dans des conditions sanitaires sécurisées.

Le Ministre dans ce contexte a décidé qu'il n'y aurait aucun allègement de programme ni en collège ni en lycée, qu'aucun plan de rattrapage pédagogique ne serait à l'ordre du jour malgré les retards scolaires de plus en plus évidents, retards dus au confinement du printemps, que les épreuves de spécialités seraient maintenues en mars prochain, et que les épreuves communes en première et terminales seraient supprimées : au lieu de maintenir des épreuves en fin d'année, nationales et anonymes, le ministre a fait le choix dès à présent de renforcer le poids du contrôle continu et donc la pression sur les collègues quant à la notation.

Le ministre persiste à vouloir imposer le cumul de travail en distanciel et en présentiel pour tous les collègues enseignants selon la procédure qu'il a envisagée. Cette posture, relevant d'un postulat considérant que les enseignants travaillent bien peu, est une provocation qui ravive les braises d'un feu que tout citoyen responsable considère qu'il n'est pas utile de raviver dans cette période on ne peu plus troublée. Est-ce là une manière pour notre ministre de chercher l'apaisement et d'apporter la reconnaissance pour le travail essentiel auprès des élèves que nous menons ? Le travail dans la classe et hors la classe va être alourdi par des modalités d'enseignement modifiées dans l'urgence. Les professionnels que nous sommes doivent rester maîtres de leur progression et des modalités pour y parvenir. Il est illusoire de croire qu'on pourrait assurer la totalité des programmes, même avec des systèmes de transmission ou captation de nos cours, que nous ne sommes d'ailleurs pas dans l'obligation d'accepter, ou avec des alternances présentiel/distanciel en classe entière faisant peu de cas des conditions inégales de vie et d'équipement des familles et des difficultés des élèves à suivre un enseignement à distance comme l'a pourtant démontré le confinement du printemps dernier : il est urgent que des allègements soient faits qui reconnaissent la gravité de la situation !

Dans cette situation de plus en plus grave sanitaire, l'ARS Occitanie recensant au soir du 10 novembre 2020, 2119 personnes hospitalisées (dont 391 en réanimation) et 1202 décès constatés en établissements de santé, et alors que les cas de covid touchent des personnels et des élèves, plutôt que d'envisager de solutions injonctives et néfastes, nous demandons à ce que les équipes puissent se réunir, en collèges comme en lycées, pour mettre en œuvre une organisation partagée collectivement d'organisation des enseignements en ½ groupes classe qui permettent de maintenir le lien en présentiel nécessaire à tous les élèves pour poursuivre leurs divers apprentissages et pour

poursuivre leur construction sociale. Les élèves, collégiens comme lycéens ont besoin de la présence à l'École pour se construire et réussir. Les conditions sanitaires actuelles, demandent de travailler en ½ groupes classe pour éviter la création de clusters et pour pouvoir donner plus à chaque élève. Dans l'immédiat, il est pour le SNES-FSU urgent de recruter en nombre conséquent des personnels AED pour venir prêter main forte à des vies scolaires qui sont en grande souffrance. La situation implique, si on ne veut pas sacrifier les générations actuelles de collégiens et de lycéens, de mettre en œuvre un plan pluriannuel de rattrapage se traduisant pas un investissement massif dans la création de postes enseignants. Le premier Ministre, M. Castex, a osé déclarer que sous la présidence Macron, l'Éducation n'avait jamais été aussi choyée ! Dans le chaudron d'amour ont été cependant versés de nombreux filtres indigestes : suppressions de postes, réforme du lycée, heures supplémentaires obligatoires, masques défailants, salaires gelés, jour de carence... et Mépris (encore présent dans les annonces ministérielles suite à la journée nationale de grève sanitaire d'hier). Il est maintenant grand temps de passer à une autre politique éducative avec de fortes ambitions pour la réussite de tous les élèves et une vraie considération positive du travail mené par tous les enseignants, personnels de vie scolaire, AESH et PsyEN. Les discours de peuvent plus masquer le manque d'actes concrets.

Concernant la nouvelle organisation territoriale de l'État, il est pour nous important d'indiquer ce qui nous paraît être une évidence concernant les personnels de Jeunesse et sports. Le rapprochement, par le transfert des personnels Jeunesse et Sports à l'Éducation Nationale, des missions éducatives formelles et informelles est une revendication ancienne pour sortir du périmètre du ministère des affaires sociales et retrouver le sens de métiers éducatifs. Nous regrettons que ce projet reste en l'état porteur d'un recul avec des perspectives et un risque important d'ingérence préfectorale dans l'action éducatrice en lien avec les associations et les collectivités locales. Ce transfert risque fortement de s'accompagner d'une diminution des effectifs et des moyens d'intervention spécifique Jeunesse et Sports, conduisant à une dégradation des conditions de travail dans les services.

Nous considérons que les mutations et épreuves sociales imposent à l'action publique un changement de paradigme. La mise en place des DRAJES ne doit pas être perçue comme l'arrivée d'un service administratif supplémentaire mais comme un outil ayant des personnels au service de missions de terrain pour construire des formations techniques et pédagogiques, fédérer des acteurs prolongeant l'action scolaire. Tout cela doit se faire dans l'élaboration collective, dans le cadre d'un programme revisité dans ses moyens dans et hors l'École. Dans le contexte actuel, le rattachement à l'Éducation Nationale de l'éducation populaire peut prendre un sens particulier si nous réussissons à donner corps à l'ambition de continuité éducative, car ses pratiques sportives et socioculturelles collectives tout au long de la vie et dans le prolongement de l'école, jouent un rôle de « tiers éducatif » précieux dans l'ouverture sur la société et l'accompagnement des jeunes et des adultes dans leur expérience citoyenne, leur conscience critique, tout au long de la vie, en lien étroit avec les acteurs associatifs, les collectivités territoriales, et les institutions partenaires.